



0911063501

DATE DEPOT : 2009-12-28

NUMERO DE DEPOT : 110635

N° GESTION : 2000D00179

N° SIREN : 429391543

DENOMINATION : SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH & ASSOCIES

ADRESSE : 5 ave de Villars 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2009/11/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'an deux mille neuf, et le 30 novembre,

**PROCES-VERBAL
Assemblée Générale Extraordinaire**

Sur convocation de l'un de ses gérants en exercice, les associés de la SCP SARTORIO – LONQUEUE – SAGALOVITSCH & Associé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 novembre 2009 à 12h15 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de siège social,
- Modification à apporter à l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Etaient présents :

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| - Madame Françoise SARTORIO, | 15.202 / 28.150 |
| - Monsieur Eric SAGALOVITSCH, | 5.630 / 28.150 |
| - Monsieur Christophe LONQUEUE, | 4.980 / 28.150 |
| - Monsieur Blaise EGLIE-RICHTERS | 2.338 / 28.150 |

détenant ensemble la totalité des 28.150 parts sociales de la SCP SARTORIO – LONQUEUE – SAGALOVITSCH & Associé.

Résolution n° 1 : Changement de siège social.

Il est proposé à la collectivité des associés de délibérer à l'effet de procéder au changement de siège social de la SCP, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Le siège social actuellement fixé à Paris 7ème 15 Avenue de Ségur est transféré à compter du 1er décembre 2009 à Paris 7ème 6 Avenue de Villars.

Cette proposition est adoptée à l'**UNANIMITE** des associés présents.

Résolution n°2 : Modification de l'article 3 des statuts.

Etant préalablement rappelé que l'article 3 des statuts, dans sa rédaction actuellement en vigueur stipule :

ARTICLE TROIS - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à Paris 7^{ème} – 15-17, Avenue de Ségur.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision collective des associés prise, selon le lieu du nouveau siège, aux conditions de majorité déterminées à l'article 21 ci-après.

Il est proposé à la collectivité des associés de procéder à la modification de l'article 3 des statuts conformément à la précédente résolution.

En conséquence, il est proposé à la Collectivité des associés, d'adopter pour l'article 3 des statuts, la rédaction ci-après :

« ARTICLE TROIS - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à Paris 7^{ème} – 6, Avenue de Villars.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision collective des associés prise, selon le lieu du nouveau siège, aux conditions de majorité déterminées à l'article 21 ci-après. »

Cette proposition est adoptée à l'**UNANIMITE** des associés présents.

Résolution n°3: Pouvoirs pour les formalités.

Etant préalablement rappelé que les modifications statutaires résultant des décisions régulièrement adoptées lors de la présente Assemblée Générale doivent données lieu aux formalités de publicité prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Il est demandé aux associés d'adopter la résolution suivante :

« Il sera procédé aux formalités de publicité consécutives aux modifications des statuts résultant des résolutions ci-dessus adoptées.


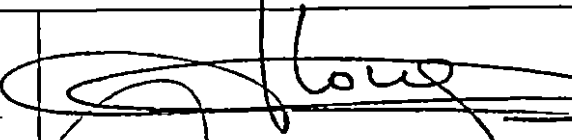
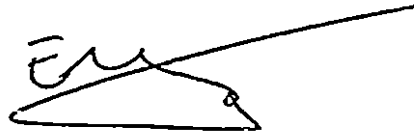

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet au porteur d'un original du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder auxdites formalités et notamment aux publications et dépôts à intervenir tant auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris qu'au Greffe civil du Tribunal de Grande Instance de Paris. Tous les frais consécutifs aux présentes décisions seront passés en frais généraux de la société ».

Cette proposition est adoptée à l'**UNANIMITE** des associés présents.

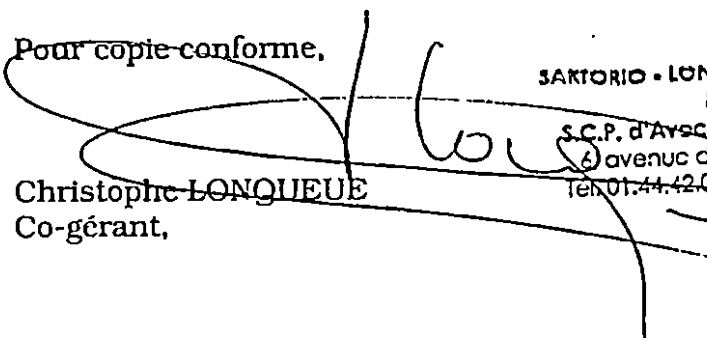
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 12h21.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal en 1 exemplaire original.

En foi de quoi, ont signé les associés présents

 Madame Françoise SARTORIO	 Monsieur Christophe LONQUEUE
 Monsieur Eric SAGALOVITSCH	 Monsieur Blaise EGLIE-RICHTERS

Pour copie conforme,


Christophe LONQUEUE
Co-gérant,

SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH
& Associé
S.C.P. d'Avocats au Barreau de Paris
6 avenue de Vilers - 75007 PARIS
Tél. 01.44.42.02.70 Fax 01.44.42.02.71
P. 487